

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/2022

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusé : GIRARD Georges-François.

Absente et démissionnaire : MARANO Marie-Christine.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Préambule : M. le Maire annonce la décision de Marie-Christine MARANO, qui n'est plus domiciliée à Lavigny, de démissionner de son rôle de conseillère municipale. Le Conseil Municipal se compose désormais de 10 élus.

1 - Choix association caritative / don équivalent colis

Le colis distribué aux Aînés bénéficiaires atteignait cette année le montant de 40,- €. Trente-et-une personnes ont préféré ne pas le recevoir et faire don de son montant à une association caritative, soit un total de 1.240,- €. Montant suffisamment conséquent pour que le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'en faire bénéficier deux associations, chacune pour moitié.

"Les Restos du Cœur" d'une part, et "La Croix-Rouge" d'autre part (aide Ukraine), recevront donc chacune 620,- €.

2 - Projet de participation des collectivités aux complémentaires santé et prévoyance des salariés

Un projet de loi prévoit la participation obligatoire des employeurs publics territoriaux aux complémentaires de leurs salariés :

- au plus tard le 01/01/2025 pour l'assurance complémentaire prévoyance, à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret,
- au plus tard le 01/01/2026 pour l'assurance complémentaire santé, à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret.

Les premières approches de l'impact financier de ces participations laissent estimer un montant d'environ 11 € / mois pour un temps plein en prévoyance, et d'environ 21 € / mois pour un temps plein en complémentaire santé. On compte à Lavigny 3 agents salariés : 1 secrétaire de mairie à 50 %, 1 employé communal polyvalent à 100 %, 1 femme de ménage à 2 h/semaine.

Considérant que ces participations contribuent à l'amélioration des conditions de travail et de la santé des agents, et aussi à leur motivation, le Conseil Municipal envisage leur mise en place avant les dates butoirs. La décision reste toutefois soumise aux résultats d'une étude plus approfondie de la réalité de leur montant financier.

3 - Délibération subventions aux associations

Depuis plusieurs années des subventions sont attribuées aux associations domiciliées à Lavigny et qui en font la demande. Par délibération à l'unanimité des 9 votants, une subvention de 200 € sera versée à l'association "Verger serin", au "Foyer Rural" et à "La Lavinoise".

4 - Bilan ONF

Le bilan 2020 de la forêt lavinoise présentait un anormal déficit de 8.900 €, dû aux frais de création d'une nouvelle place de dépôt en bordure de la parcelle 37. Les comptes de la forêt lavinoise reprennent un cours normal et viennent abonder le budget communal de plusieurs milliers d'euros, 9.750 € selon le bilan ONF 2021 en cours de validation, qui effacent déjà le résultat 2020. La vente des coupes qui arrivent à échéance d'exploitation à proximité de cette place de dépôt promet de nouvelles rentrées.

5 - Questions diverses

MAIRIE

Camp scout, une nouvelle demande d'installation d'un camp scout en juillet prochain dans la forêt lavinoise est soumise à la signature d'une convention dégageant la commune de toute responsabilité. Etablie avec l'assistance de l'ONF, elle précise les conditions d'utilisation du site proposé (partie Est des coupes n° 1 et 2), les obligations et interdictions, et rappelle les dangers du milieu naturel ainsi que l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile.

Budget 2022, en voie d'achèvement, il fera l'objet d'un rendez-vous à la Trésorerie Principale le 14/03 pour être finalisé. Doivent y être intégrés des travaux d'amélioration du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement "La Combe" qui laisse échapper des débordements sur un terrain riverain lors des épisodes de fortes précipitations.

Démission, Marie-Christine Marano, qui n'est plus domiciliée à Lavigny, s'était laissé quelques mois de réflexion. Son emploi du temps ne lui permet plus de participer activement à la vie du village, elle présente donc sa démission du Conseil Municipal. L'ensemble de l'équipe municipale la remercie chaleureusement de la contribution qu'elle aura apportée à l'effort commun.

Plateforme manifestations sportives, les démarches administratives liées à l'organisation d'une manifestation sportive doivent maintenant être déposées en ligne sur un guichet unique, interface entre l'Etat, les collectivités, les fédérations, les organisateurs et les participants. Pour soulager le secrétaire de cette tâche administrative supplémentaire c'est Jean-Michel Manzoni qui est désigné référent communal.

Recensement, si 75 % des réponses au questionnaire ont été effectuées par internet, ce sont tout de même 202 adresses représentant 218 logements qui ont été sondées. Le résultat, partiel, puisque 8 logements n'ont émis aucune réponse et 14 logements n'ont pas été enquêtés, laisse apparaître une population de 346 habitants. La réalité est donc certainement supérieure.

Le Conseil Municipal remercie Rodica Boutin, agent recenseur cette année, pour la qualité du travail effectué.

VILLAGE

Correspondant Voix du Jura, l'hebdomadaire indique que le correspondant local lié au territoire de la ComCom est Albert Wolff, domicilié à Sellières (03 84 25 97 49 - 06 62 60 92 66 - albert.wolff@orange.fr).

CCBHS Animation jeudis d'été, la commune envisage de se porter candidate à l'accueil d'un ou plusieurs des marchés de producteurs que la ComCom souhaite organiser cet été. Manifestation tournante sur le territoire, le lieu d'implantation différera chaque

jeudi d'été en fin d'après-midi et début de soirée. Voulu évènement convivial, une quarantaine d'exposants proposera des produits locaux, alimentaires et/ou artisanaux, accompagné d'une buvette et de restauration ainsi que d'un groupe de musique. Les conditions d'accueil indispensables (surface nécessaire, alimentation électrique, etc...) demandent cependant à être précisées avant d'engager la commune et d'inviter les associations locales à participer à l'organisation.

Fleurissement, vieillissants et devenus moins décoratifs, les rosiers du pressoir à l'entrée Ouest du village ont été arrachés. Le massif triangulaire adossé à l'église doit également bénéficier d'une cure de rajeunissement, et les plantations de l'année sont à l'étude.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIVOS, le rassemblement pédagogique intercommunal est en pleine forme puisqu'une ouverture de classe est prévue à Plainoiseau à la rentrée prochaine. En conséquence le budget du SIVOS va augmenter, mais la part de financement incombant à Lavigny va légèrement diminuer.

Antenne relais, récemment implanté un nouveau poteau électrique en béton permet l'alimentation de l'installation. Reste cependant un problème conséquent avant la mise en service de l'antenne : le raccordement à la fibre doit se faire dans un regard situé à proximité de la voie ferrée et l'opération promet d'être délicate. M. le Maire va contacter les services de la Préfecture pour accélérer la procédure.

SIA, l'étude géotechnique approfondie du terrain, défavorable, conduit à l'abandon du projet de lagunage des boues de la station d'épuration à l'emplacement prévu. La possibilité d'en envisager l'implantation de l'autre côté de la route se heurte pour l'instant à l'hostilité de nombre d'habitants du lotissement Verger Baron qui redoutent des nuisances.

Eclairage public, plusieurs points d'éclairage nécessitant dépannage ou installation (défectueux rue de la Combe, amélioration escalier des locatifs communaux, implantation parking église), une intervention groupée va être sollicitée à l'entreprise FAVIER.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 07 avril 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 45.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 09/03/2022

Le Maire, Luc MICHAUD.

